



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aides a domicile

Question écrite n° 40495

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les inquietudes ressenties par les services d'auxiliaires de vie pour personnes handicapees, la subvention d'Etat qui leur est normalement versee en avril, a hauteur de 80 p. 100 du montant annuel, n'ayant toujours pas ete deleguee aux directions departementales des affaires sanitaires et sociales. Or, elle leur est indispensable pour payer leurs salaries et le retard observe leur impose de recourir a des decouverts bancaires. De plus, il semblerait que ce premier versement n'interviendrait plus qu'a hauteur de 50 p. 100, accroissant ainsi les difficultes de ces services. Il souhaiterait donc que des mesures puissent etre prises le plus rapidement possible afin d'assurer la continuite de l'action des associations oeuvrant en faveur des personnes handicapees.

Texte de la réponse

Le ministre du travail et des affaires sociales rappelle que les services d'auxiliaires de vie ont ete crees par voie de circulaire en 1981 pour completer le dispositif existant d'aide a domicile et assurer aux personnes handicapees tres dependantes un soutien adapte a leur etat. Les collectivites locales n'ayant pas pris le relais pour le financement des services d'auxiliaires de vie, l'Etat continue a contribuer a leur financement pour un tiers environ de leurs depenses. Cette dotation represente a l'heure actuelle une part importante des credits d'action sociale de l'Etat en faveur des personnes handicapees dont dispose le ministere du travail et des affaires sociales. L'absence d'assise juridique de ces services et le contexte actuel de restrictions budgetaires font regulierement peser des menaces de « gel » sur la ligne budgetaire correspondant a cette dotation. Cela explique le fractionnement des credits et le retard constate dans leur versement pendant l'annee 1996, la derniere tranche (soit 20 %) ayant ete versee au debut de l'automne. En depit d'une conjoncture budgetaire difficile, le ministre du travail et des affaires sociales precise qu'il est toujours parvenu a maintenir la dotation affectee aux services d'auxiliaires de vie car ces derniers jouent un role essentiel dans la politique de maintien a domicile des personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Rodet Alain](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40495

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3505

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1812